

## **DECISION n°54/DG/2018-2019**

---

### **Portant sur la composition du CHSCT de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime**

---

#### **Le Directeur général de l'ENSM,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant création de comités techniques au sein de certains établissements publics administratifs relevant du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu le procès-verbal des élections professionnelles du 12 décembre 2018 en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique de proximité de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime ;

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition du CHSCT de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime est fixée comme suit :

### Représentants de l'administration

Patrice LAPORTE, Directeur général de l'ENSM et président

Françoise ROUMEGOU, Directrice des ressources humaines

### Représentants du personnel – SNESM UNSA Développement Durable

#### Membres titulaires

<b>Fabienne Perrot</b>	<b>Le Havre</b>
<b>Jean-Michel Laborde</b>	<b>Marseille</b>
<b>Mathilde Godest</b>	<b>Saint-Malo</b>
<b>Brigitte Guilbaud</b>	<b>Nantes</b>
<b>Laetitia Gilles</b>	<b>Marseille</b>

#### Membres suppléants

<b>Mathias Bellanger</b>	<b>Le Havre</b>
<b>Françoise Rondeau</b>	<b>Saint-Malo</b>
<b>Jean Avril</b>	<b>Marseille</b>
<b>Bernadette Zunquin</b>	<b>Nantes</b>
<b>Guillaume Lasbleiz</b>	<b>Saint-Malo</b>

**Article 2** : La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision.

Patrice LAPORTE

